

Championnat cantonal individuel Pistolet 10m

Saison 2012-2013

1. Participation:

Sont admis à ce championnat cantonal uniquement les membres d'une société fribourgeoise de tir affiliée à la SCTF et titulaires d'une licence de tir « Actif-A P10m » dans cette même société.

2. Organisation :

Organisé par le Groupement cantonal des Matcheurs Fribourgeois (GMF), le championnat comprend un tour qualificatif et une finale.

3. Lieu et date :

Le tour de qualification se tire dans le stand de la société où le tireur possède sa licence de tir entre le **12 novembre 2012 et le 6 janvier 2013**. La finale se tire le **vendredi soir 1^{er} février 2013 à Cugy FR**.

4. Programme :

Qualification :

Elle est composée de **deux programmes comprenant 4 passes de 10 coups chacun**. Le nombre de coups d'essais avant le début de chaque programme est illimité. Temps à disposition par programme, coups d'essais compris, **75 minutes**. Un programme commencé ne peut pas être interrompu. Les programmes peuvent être tirés à des jours différents.

Finale cantonale :

- catégorie Elite – Vétérans et Séniors-Vétérans :

Elle est composée d'**un programme comprenant 6 passes de 10 coups chacun**. Le nombre de coups d'essais est illimité. Temps à disposition pour le programme, coups d'essais compris, **105 minutes**. Le programme commencé ne peut pas être interrompu. Les 8 meilleurs résultats participent à une finale ISSF.

- catégorie Juniors (J) :

Elle est composée d'**un programme comprenant 4 passes de 10 coups chacun**. Le nombre de coups d'essais est illimité. Temps à disposition pour le programme, coups d'essais compris, **75 minutes**. Le programme commencé ne peut pas être interrompu. Les 8 meilleurs résultats participent à une finale ISSF.

- catégorie Adolescents (JJ) :

Elle est composée d'**un programme comprenant 4 passes de 10 coups chacun**. Le nombre de coups d'essais est illimité. Temps à disposition pour le programme, coups d'essais compris, **75 minutes**. Le programme commencé ne peut pas être interrompu. Les 8 meilleurs résultats participent à une finale ISSF.

5. Cibles :

Les programmes de qualification peuvent être tirés soit sur des cibles de compétition Pistolet 10m de la FST, à dix cercles dans l'ordre de leur numérotation (deux coups par cible en carton) ou sur des installations à marquage électronique.

L'évaluation des coups doit être faite par un responsable désigné par la société au moyen de la jauge pour les cibles en carton.

Les cibles ou les bandes de l'imprimante ne seront pas transmises à l'organisateur. Elles doivent cependant être à disposition de ce dernier jusqu'à la fin du championnat pour un éventuel contrôle.

Les résultats sont à reporter sur la feuille de stand, signée du tireur et du contrôleur. Au besoin on pourra faire des copies des feuilles de stand si la société n'en a pas assez reçues. (Original sur le site www.sctf.ch).

La finale se déroulera sur des cibles à rameneur (carton).

6. Allègements de position et moyens auxiliaires

Pour les classes d'âge U12 à U14 les allègements suivants sont autorisés conformément aux Dispositions d'exécution relatives aux allègements de position et moyens auxiliaires :

- catégorie U12 : moyen auxiliaire fixe;
- catégorie U14 : moyen auxiliaire mobile.

7. Résultats :

Les feuilles de stand sont à retourner jusqu'au 10 janvier 2013 (date de réception), dernier délai, à :

Jean-Jacques Mornod
Rue de la Berra 26
1630 Bulle

Toutes les feuilles qui seraient envoyées après ce délai ne seront pas prises en considération pour le classement final et aucun remboursement d'inscription ne sera effectué. Tout recours est exclu !

Pour les JJ et J, les résultats obtenus lors des tirs de comparaisons organisés par l'entraîneur cantonal Urs Jenny sont aussi pris en considération pour la qualification du championnat cantonal.

8. Classement :

Le résultat pour la qualification du championnat individuel est obtenu à l'addition des 2 programmes. En cas d'égalité les tireurs seront départagés de la manière suivante :
Total des deux tours, meilleur tour, meilleure passe, nombre de 10, âge.

Pour la catégorie élite, les 25 meilleurs résultats sont qualifiés pour la finale du vendredi 1^{er} février 2013 à Cugy FR.

Pour les catégories JJ et J, le nombre de tireurs qualifiés sera déterminé après les qualifications pour la finale du vendredi 1^{er} février 2013 à Cugy FR.

Le classement final des qualifications ne sera pas envoyé à tous les participants. Il pourra être consulté sur le site internet : www.sctf.ch dès le 15 janvier 2013. Uniquement les qualifiés sont informés par écrit.

9. Distinction :

Carte-couronne à Fr. 10.- dès :	670 pts pour les JJ	1997 et plus jeunes
	700 pts pour les J	1993 à 1996
	730 pts pour les E	1992 et plus âgés
	720 pts pour les V / SV	1953 et plus âgés

10. Finances :

Le montant total pour le tour de qualification (2 programmes de 40 coups) est de **Fr. 15.-** pour la catégorie élite. Il est gratuit pour les catégories JJ et J. Le montant total des programmes de qualification de la société est à payer par le responsable de chaque société jusqu'au **15 janvier 2013** sur le CCP 17-9567-6, Société cantonale des tireurs fribourgeois, Dicastère pistolet.

Lors de la finale de Cugy FR, une finance de Fr 20.- sera perçue à chaque tireur élite et de Fr 10.- à chaque junior / adolescent pour couvrir les frais d'organisation.

Que ce soit sur des cibles traditionnelles ou électroniques, ce championnat est basé sur la confiance et les tricheurs n'ont pas leur place dans cette compétition.

Bulle, le 12 septembre 2012

Le responsable du championnat

Jean-Jacques Mornod

Responsable cantonal du pistolet

079 634 82 14
jj.mornod@sctf.ch

Annexes :

- 1 bulletin de versement CP 17-9567-6
- Feuilles de stand (prière de faire des copies si nombre insuffisant)